



APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° *une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;*
- 2° *une répartition géographique équilibrée ;*
- 3° *une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;*
- 4° *une répartition équilibrée hommes- femmes.*

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membre de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° *les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.*
- 2° *parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;*
- 3° *lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.*

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont **introduits exclusivement au moyen du formulaire spécifique d'acte de candidature** (un modèle d'acte de candidature peut être téléchargé sur le site de la Commune www.rixensart.be) et adressés au Collège communal dans les délais suivants :

du 24 janvier 2022 au 22 février 2022 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique à ccatm@rixensart.be ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée au Service communal de l'Urbanisme de Rixensart, **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart** ou à l'adresse email ccatm@rixensart.be

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

la Bourgmestre,